



Luxembourg, le 20.09.2023

AVIS Perturbation 2023/845 du 20.09.2023

Rectificatif II

Objet: Lignes 801, 802, 811, 812, 821, 822, 823, 824, 850, 904, C03, CE1, D26, D28, E20, E22, G01, G02, G03, G06, G08 et G09

En raison de l'organisation de la manifestation sportive «Skoda Tour de Luxembourg» (2^{ème} étape), la **route d'Arlon à Mamer** sera barrée à toutes circulation

le jeudi 21 septembre 2023

Les mesures suivantes seront prises pendant la durée de la manifestation:

1. Barrage de la route d'Arlon à Mamer à hauteur de la rue de la Libération et rue Henri Kirpach entre 8h30 et 12h00

Lignes 801, 802, 811, 812, 822, 823, 824, 904, G01, G02, G03, G06, G08 et G09

Sens Bertrange → Mamer

Les courses d'autobus concernées seront déviées après la desserte de l'arrêt Mamer-Gaaschtbiert via la rue de la Libération – à droite rue Henri Kirpach – à gauche route d'Arlon suite itinéraire normal.

- Ne seront pas desservis les arrêts de Mamer-Baerendall et –Mambra.
- Sera desservi exceptionnellement l'arrêt de Mamer-C.I.P.A.

Sens Mamer → Bertrange

Les courses d'autobus concernées en provenance de Capellen seront déviées via l'Autoroute A6 en direction de Luxembourg – sortie échangeur Strassen – route d'Arlon suite itinéraire normal.

- Ne sera pas desservi la localité de Mamer ainsi que les arrêts de Bertrange-Belle Etoile, Strassen-Schoenacht, -Geesseneck, -Kessler, -Barblé, -Benelux et –Aurélia.

Ligne 821

Les courses d'autobus concernées en provenance de Clemency seront déviées après la desserte de l'arrêt Holzem-Op der Bréck à gauche via le CR103 en direction de Capellen – à droite route d'Arlon en direction de Mamer - l'Autoroute A6 en direction de Luxembourg – sortie échangeur Strassen – route d'Arlon suite itinéraire normal et vice-versa.

- Ne seront pas desservis les arrêts de Holzem-Festsall, -Mamerstrooss, Bertrange-Belle Etoile, Strassen-Geesseneck, -Benelux ainsi que la localité de Mamer.

Ligne 850

Les courses d'autobus concernées auront leur origine/terminus auprès de l'arrêt Kopstal-Bréck.

- Ne seront pas desservies les localités de Kehlen, Mamer ainsi que l'arrêt de Bertrange-Belle Etoile.

2. Barrage de la route d'Arlon à Mamer hauteur de la rue de la Libération et du rondpoint sortie Mamer vers Capellen (CIS Mamer) entre 12h00 et 19h00

Lignes 801, 802, 811, 812, 822, 823, 824, 904, ~~D24~~, D26, D28, E20 et E22

Les courses d'autobus concernées en provenance de Capellen seront déviées via l'Autoroute A6 en direction de Luxembourg – sortie échangeur Strassen – route d'Arlon suite itinéraire normal et vice-versa.

- Ne sera pas desservi la localité de Mamer ainsi que les arrêts de Bertrange-Belle Etoile, Strassen-Schoenacht, -Geesseneck, -Kesseler, -Barblé, -Benelux et –Aurélia.

Ligne D24

Les courses d'autobus concernées en provenance du Campus Geesseknäppchen seront déviées via l'autoroute A6, puis sortie échangeur Capellen, rue des Eglantiers, rue de Paris, rue de Rome, ensuite itinéraire normal rue du commerce avec la desserte de l'arrêt 'Mamer, Zentrum'.

Ligne 821

Les courses d'autobus concernées en provenance de Clemency seront déviées après la desserte de l'arrêt Holzem-Op der Bréck à gauche via le CR103 en direction de Capellen – à droite route d'Arlon en direction de Mamer - l'Autoroute A6 en direction de Luxembourg – sortie échangeur Strassen – route d'Arlon suite itinéraire normal et vice-versa.

- Ne seront pas desservis les arrêts de Holzem-Festsall, -Mamerstrooss, Bertrange-Belle Etoile, Strassen-Geesseneck, -Benelux ainsi que la localité de Mamer.

Ligne 850

Les courses d'autobus concernées auront leur origine/terminus auprès de l'arrêt Kopstal-Bréck.

- Ne seront pas desservies les localités de Kehlen, Mamer ainsi que l'arrêt de Bertrange-Belle Etoile.

Ligne CE1

La course CE1 5501 sera déviée après la desserte de l'arrêt Bertrange-ramassage scolaire (rue de Strassen) via la rue des Romains – rue de la Chapelle – tour droit via la Chaussée Blache – Autoroute A6 en direction d'Arlon – sortie échangeur Capellen – route d'Arlon – desserte de l'arrêt Capellen-Klouschter à gauche via le CR103 en direction de Holzem – à gauche CR101 en direction de Mamer – **terminus** à Mamer-Eisebunnsbréck.

- Ne seront pas desservis les arrêts de Strassen-Geesseneck, - Schoenacht, Bertrange-Belle Etoile, Capellen-Ponts & Chaussées.
- Les arrêts de la localité de Mamer seront remplacés exceptionnellement par l'arrêt Mamer-Eisebunnsbréck.

Ligne C03

Les courses d'autobus en provenance de Junglsinter seront déviées après la desserte de l'arrêt de Kopstal-Bréck via la N12 en direction de Quatre-Vents – CR102 en direction de Kehlen – CR103 via Olm – CR109 (route de Koerich) en direction de Capellen – rond-point – desserte de l'arrêt Capellen-Hireknapp suite itinéraire normal.

- Ne sera pas desservie la localité de Mamer.

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des transports publics
Service Transports RGTR

Copies: Gare de Luxembourg.
Permanence, Service Transports RGTR.
Exploitant(s) RGTR concerné(s). Administration(s) Communale(s) concerné(s).